

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° CF148

AMENDEMENT

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE 3 BIS B

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« fixe »,

le mot :

« détermine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.